Mardi 05 avril 2026

novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

Réglementation Environnementale 2020 et projets immobiliers de santé

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité
DREAL

pouget Consultants



novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

Novabuild, qui sommes-nous ?

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Novabuild « Prendre soin des territoires »

OBJECTIFS
A²BCS
NOVABUILD

Atténuation
Adaptation
Biodiversité
Circularité
Santé

Novabuild est l'association qui fédère et mobilise les professionnels en vue d'un changement des mentalités et des pratiques des acteurs de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement en Pays de la Loire, pour les amener à intégrer dans leurs ouvrages les enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité, des ressources et de la santé.

ADEME
DREAL
Nantes Métropole
ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
RÉSEAU BÂTIMENT DURABLE

La Mission Santé de Novabuild

La **Mission Santé**, fruit d'un AMI entre l'ARS Pays de la Loire et Novabuild.

Susciter une **interconnaissance** entre les professionnels de la **construction durable** et les porteurs **de projets immobiliers d'établissements sanitaires ou médico-sociaux.**

Promouvoir la **santé environnementale** dans tous projets immobiliers et d'aménagements, ainsi que la **démarche ECRAINS®** en Pays de la Loire

Un partenariat pluriannuel avec des animations sur mesure

Des animations sur mesure

Des webinaires : Construction bois en établissement de santé, Urbanisme favorable à la santé, ...

Des ateliers : Fresque de la santé environnementale, ambitions environnementales dans les projets immobiliers...

Des visites et des retours d'expériences thématisés

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

RE 2020 et établissements de santé

5 mai 2026

Sommaire

1. Rappels sur la RE 2020

2. Intégration des établissements de santé
   Décret du 15 janvier 2026

3. Détails complémentaires

1. Rappels – Objectifs de la RE 2020



Bâtiment qui consomme **moins d'énergie** et la **décarbone**



Bâtiment qui émet **moins de CO_2** sur son cycle de vie



Bâtiment qui **protège des fortes chaleurs**

1. Rappels – Principaux indicateurs

Bbio
Besoins bioclimatiques

Cep
Consommations d'énergie primaire

Cep,nr
Consommations d'énergie primaire non renouvelable

$Ic_{énergie}$
Impact sur le changement climatique associé aux consommations d'énergie

$Ic_{construction}$
Impact sur le changement climatique associé aux composants et au chantier

DH
Degré-heures d'inconfort

*+ divers **coefficients de modulation***

1. Autres évolutions depuis la RT 2012

- Plus grand périmètre d'évaluation des consommations d'énergie
  (5 usages + ascenseurs + escalators + éclairage et ventilation des parkings)
- Bbio qui prend en compte systématiquement les **besoins de froid**
- **RCU** : prise en compte du taux d'EnR&R
- EnR : déduction uniquement de l'autoconsommation
- Surface de référence : Surface utile (SU), sans coefficient multiplicateur
- Mise à jour des **scénarios météorologiques de référence** (2000 - 2018)

1. Rappels – Catégories déjà couvertes

1er janvier 2022	**Habitation**
1er juillet 2022	**Bureaux** **Enseignement primaire / secondaire**
1er janvier 2023	Constructions et extensions pour Hab., Bur. et Ens. Habitations légères de loisir (exigences selon cas)
1er juillet 2023	Constructions temporaires pour Hab., Bur. et Ens.
1er mai 2026	**Nouvelles catégories** *décret du 15 janv. 2026 + arrêté du 19 mars 2026*

2. Décret du 15/01/26 – Nouvelles catégories

1. Maisons individuelles/accolées
2. Logements collectifs

3. Bureaux
6. Médiathèques & bibliothèques

8. Hôtels 0, 1 et 2 * (partie nuit)
9. Hôtels 3, 4 et 5 * (partie nuit)
10. Hôtels 0, 1 et 2 * (partie jour)
11. Hôtels 3, 4 et 5 * (partie jour)

22. Aérogares

4. Enseignement primaire
5. Enseignement secondaire
7. Ens. universitaire ou atypique & recherche
12. Établ. d'accueil de la petite enfance

25. Établ. sportifs municipaux ou scolaires
28. Établissements sportifs privés

18. Vestiaires seuls

23. Industries ou artisanats 3x8h
24. Industries ou artisanats 8h à 18h

17. Commerces

13. Restaurants en continu, 18 h/j, 7j/7
14. Restaurants à 1 repas / jour, 5j/7
15. Restaurants à 2 repas/jour, 7j/7
16. Restaurants à 2 repas/jour, 6j/7
26. Restaurants scolaires à 1 repas / jour, 5j/7
27. Restaurants scolaires à 3 repas / jour, 5j/7

19. Établissements sanitaires avec hébergement
20. Établissements de santé (partie nuit)
21. Établissements de santé (partie jour)

2. Indicateurs – $Bbio_{max,moyen}$

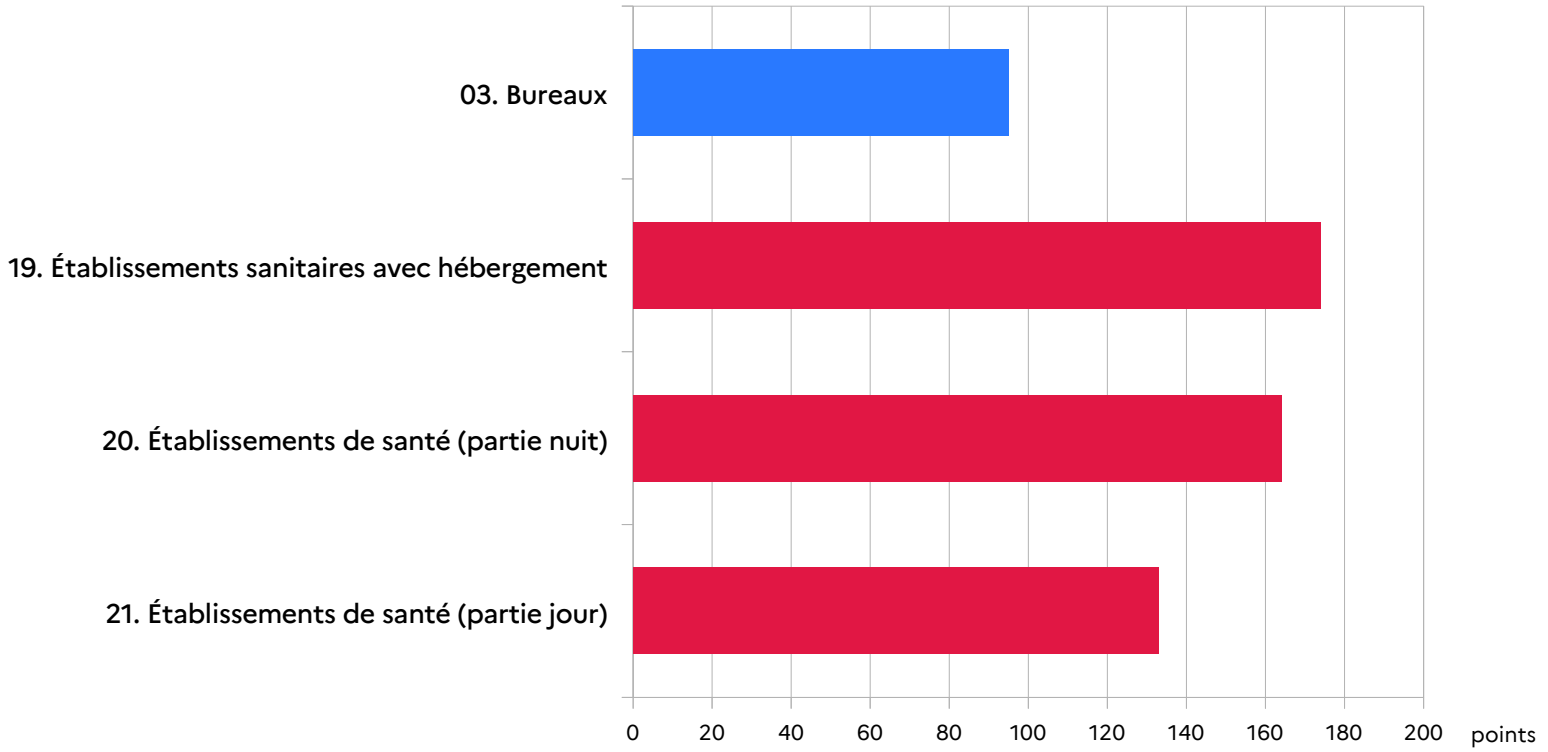

2. Indicateurs – $Ic_{construction,max,moyen}$

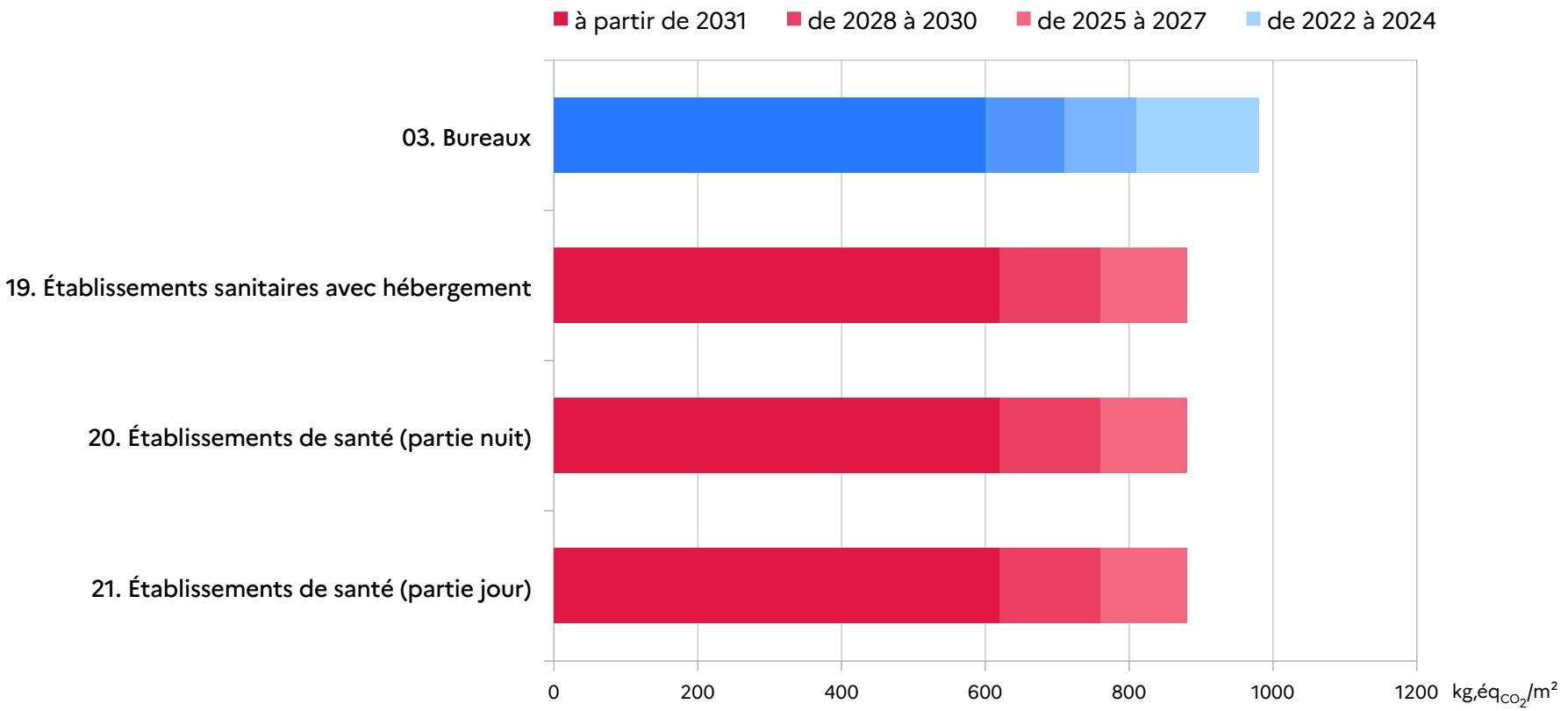

2. Indicateurs – $Ic_{énergie,max,moyen}$

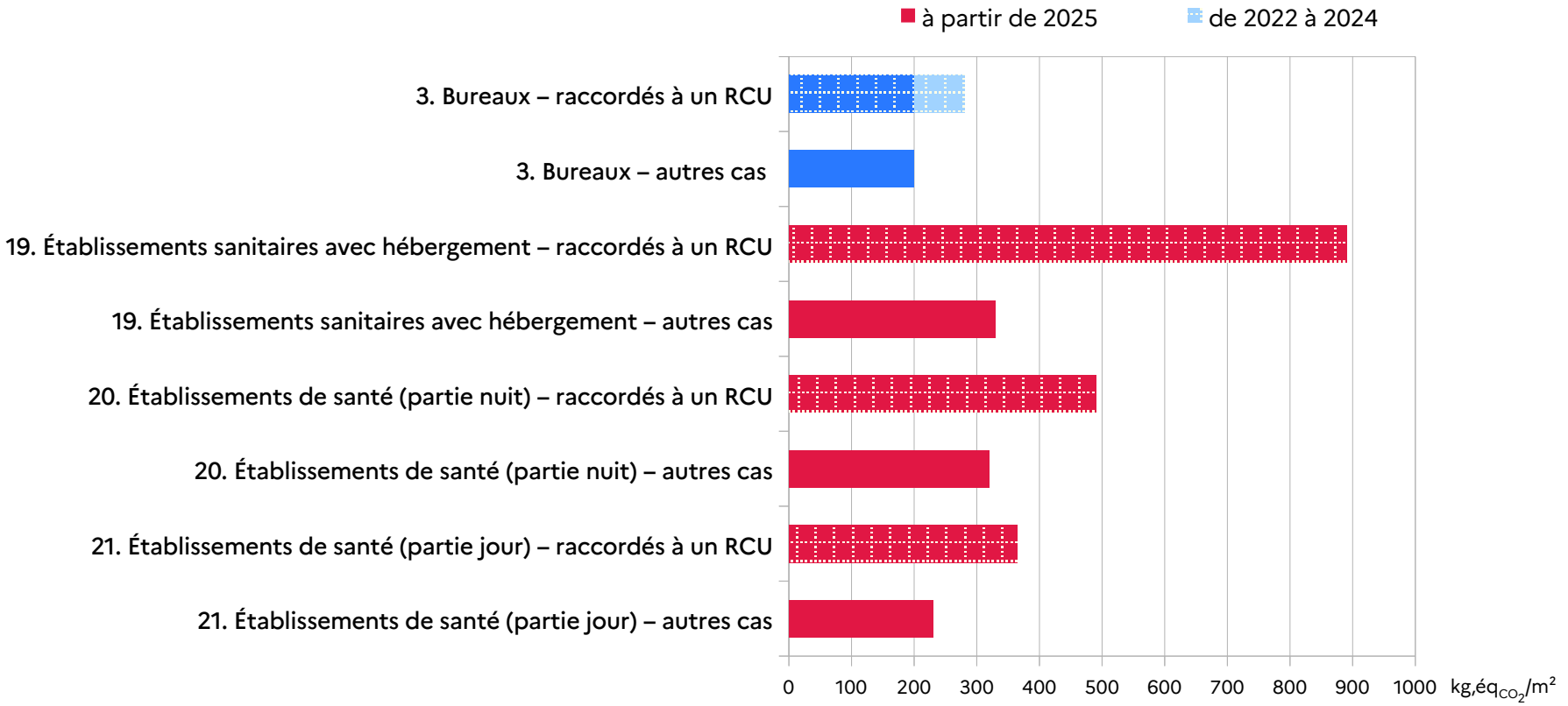

2. Indicateurs – $Cep_{max,moyen}$ et $Cep,nr_{max,moyen}$

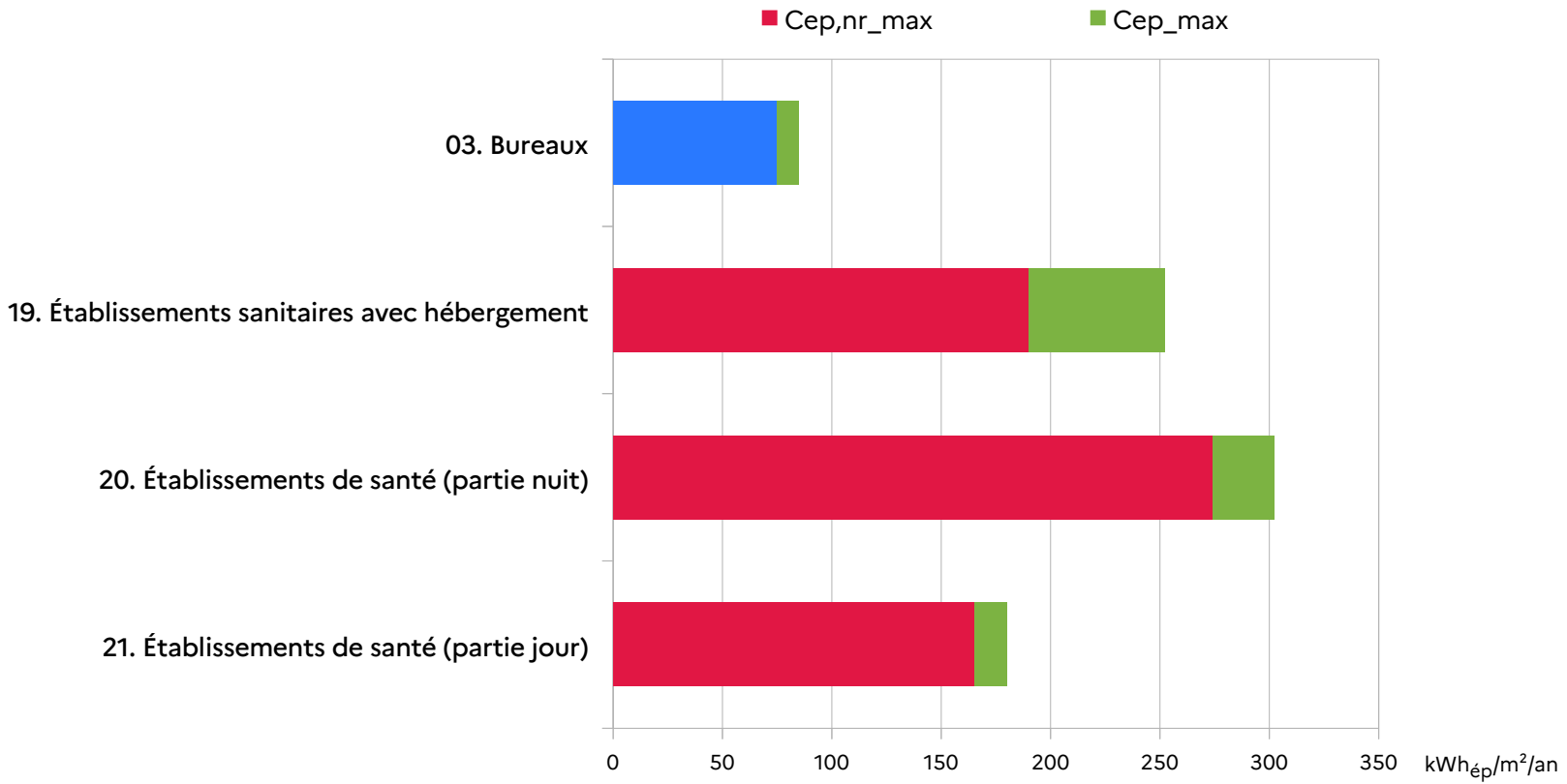

2. Indicateurs – DH_{max}

Pas de plafond si :

système de climatisation
+
règles d'hygiène et sécurité
interdisant l'ouverture des baies
donnant sur l'extérieur

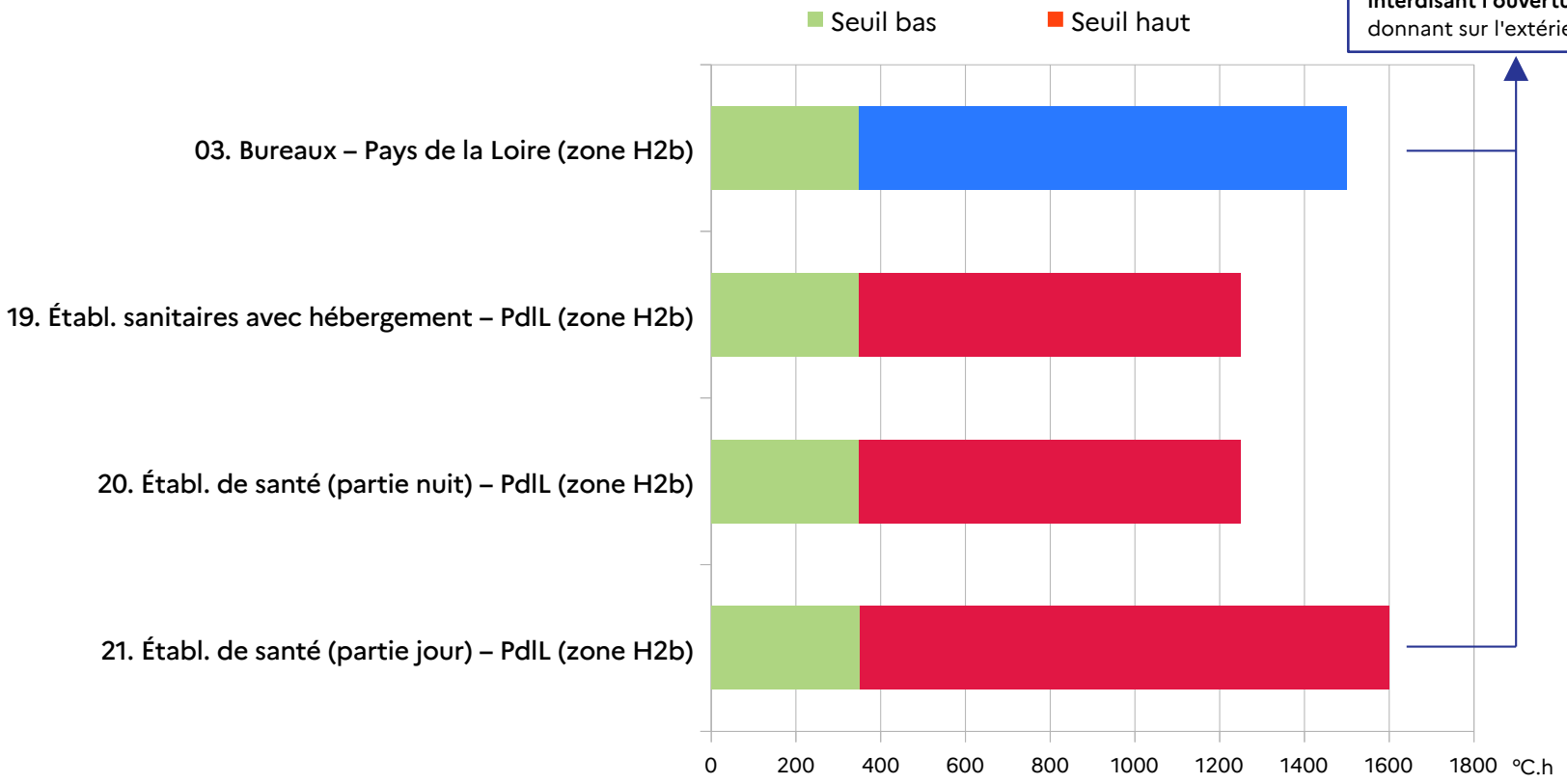

3. Catégories hors RE 2020

- **construction temporaire** de bâtiments :
  - cités dans le **R421-5 CU** (hébergement d'urgence, ...)
    ou
  - **inférieure à 2 ans**

- (parties de) bâtiments qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent **garantir des conditions particulières** :
  - **température**
  - **hygrométrie**
  - **qualité de l'air**

  et nécessitent, de ce fait, des règles particulières

3. Nouvelles catégories – « petits » projets

Constructions, extensions, reconstructions, aménagements, etc., de **petite taille** :

- surface de référence inférieure à **50 m²**

  ou
- surface de référence inférieure à **150 m² et** à **30 %** de la surface des locaux existants

Distinction à faire entre les nouvelles **catégories d'usage** :

- médiathèques, bibliothèques, bât. d'enseignement atypique et vestiaires seuls / Ø
- les **autres catégories** qui deviennent soumises à la RE 2020 / /

ⓘ *se référer au site RT-RE Bâtiment ou à votre DDT-M*

3. Décret et arrêté du 18 mars 2026

- **Surélévation de petite taille** (hors maison individuelle)

  → **exigences alternatives**

  ⓘ *se référer à l'arrêté du 18 mars 2026 ou à votre DDT-M*

- **Climatisation en cas de raccordement à RCU classé**

  → **modulation** de l'indicateur **$Ic_{construction}$**

  ⓘ $Mi_{clim_RCU} = 25\ kg_{éq.CO_2}/m^2$

- Entrée en vigueur des textes le **1er juillet 2026**

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Merci pour votre attention

Questions/réponses



Application de la RE 2020 aux établissements de santé

5 mai 2026

Thomas LEMERLE

pouget Consultants

novabuild
PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES

Ecouter,
agir,
maintenant,
autrement.

Sommaire

1. **Bâtiment étudié**
2. **Les indicateurs de la RE2020**
   - 2.1 Bbio
   - 2.2 Degrés-Heures et inconfort estival
   - 2.3 Cep, Cep,nr et Ic énergie
   - 2.4 Systèmes compatibles 2025 : Cep,nr et Ic énergie
   - 2.5 Ic construction
3. **Exigences de moyens**
4. **Synthèse**

pouget Consultants



© La ferme du Rail - Fred Laures

1

Bâtiment étudié

pouget Consultants

EHPAD étudié – 80 chambres

Partie jour

SU : 2 514 m²
Compacité = 1,6
Surface déperditives totales / SU

Stores extérieurs
Ratio = 13% de la SU

Béton + ITE

Chauffage : PAC air-air (VRV)
Ventilation : CTA double flux



Photo à titre d'exemple

Partie hébergement : 80 chambres

SU : 2 319 m²
Compacité = 1,3
Surface déperditives totales / SU

Volets roulants
Ratio = 17% de la SU

Béton + ITE

Chauffage / ECS : Gaz
Ventilation : CTA simple flux



© La ferme du Rail - Fred Laures

2

Les indicateurs « Bbio »

pouget Consultants

Le Bbio

Besoins bioclimatiques : caractérisation de la performance de l'enveloppe

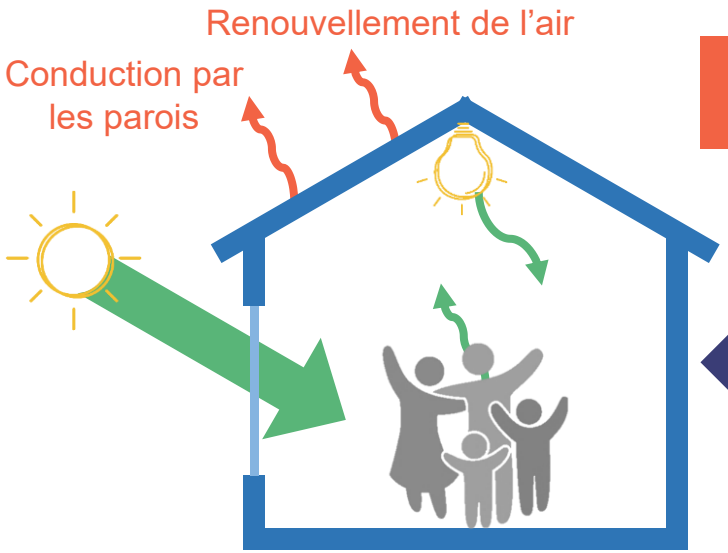

DEPERDITIONS − APPORTS GRATUITS = BESOINS

BESOINS
- CHAUFFAGE
- ECLAIRAGE
- FROID

Bbio = qualité de l'enveloppe **sans considérer les systèmes**

Bbio (points) = 2 x Besoins chaud + 2 x Besoins froid + 5 x besoins éclairage

Calcul **systématique du Bfr en RE2020**

Le Bbio

Un renforcement par rapport à 2012

Pas d'évolution des seuils

Bbio = qualité de l'isolation et de la conception architecturale

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Exigence renforcée de 30%

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

« Les bâtiments en RE2020 seront 30% mieux isolés que ceux construits sous la RT2012 »

pouget Consultants

Le Bbio

Prestations RT12 et RE20

	RT2012	RE2020
Mode constructif	Béton + ITE	Béton + ITE
Murs	14cm Ldr	**16cm Ldr**
Plancher bas	10cm PUR sous chape	**15cm PSE sous face + 12cm PUR sous chape**
Plancher haut	14cm PUR	**22cm PUR**
Menuiseries	Uw = 1,3	Uw = 1,3
Coffre volet roulant	Uc = 1,3	Uc = 1,3
Perméabilité à l'air	1,0 $m^3/h.m^2$	**0,8 $m^3/h.m^2$**

Accessible à tous les modes constructifs courants en RT2012

Surcout moyen par rapport à un « standard RT2012 »

→ **+20-30 €/m^2_{shab}**

PSE : Polystyrène, PUR : Polyuréthane
Ldr : Laine de roche
ITE : Isolation par l'extérieur



© La ferme du Rail - Fred Laures

2

Les indicateurs « Degrés-heures »

pouget Consultants

Degrés-Heures et inconfort estival

Confort d'été : Degrés-Heures

Pas d'évolution des seuils

Degrés-Heures = DH = Nombre d'heures d'inconfort

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Mauvaise prise en compte du confort d'été (via la Tic)



Prise en compte du confort d'été avec un nouvel indicateur DH



pouget Consultants

Degrés-Heures et inconfort estival

Scénario de calcul des DH

Degrés-Heures = DH = Nombre d'heures d'inconfort

Scénario météo utilisé : canicule de 2003

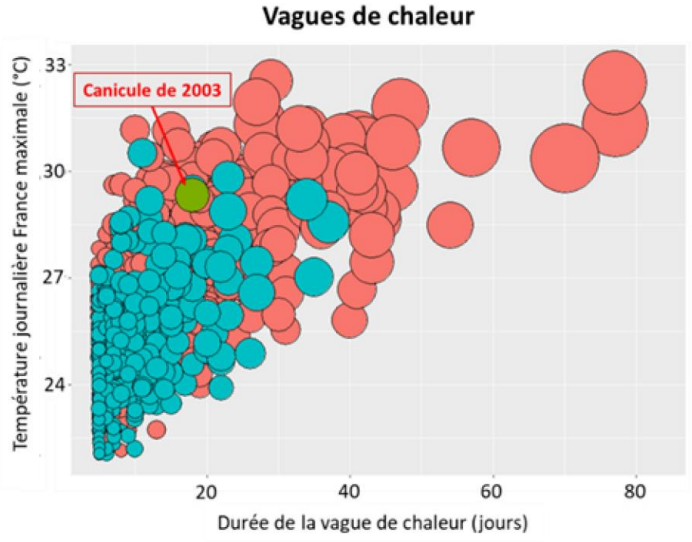

- Scénarios 2000
- Scénarios 2050 – RCP8.5
- Références historiques

⚠ La canicule de 2003 est finalement une « petite » canicule par rapport à celles des futures années ⚠

Source : RTE (Bilan prévisionnel long terme « Futurs énergétiques 2050 »)

Degrés-Heures et inconfort estival

Calcul des DH : exemple sur une journée type

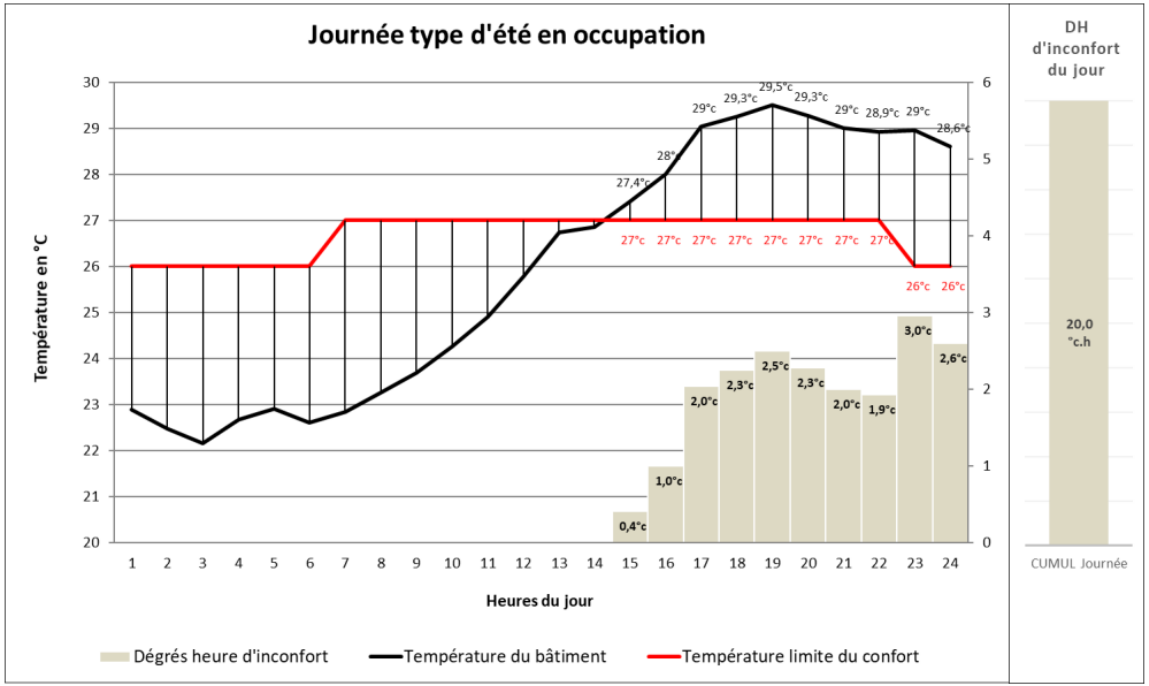

Pour chaque heure de l'année

$$DH = T°_{confort} - T°_{ressentie}$$

Puis on fait la somme sur toutes les heures de l'année

Degrés-Heures et inconfort estival

L'essentiel

- **Scénario météo utilisé** : canicule de 2003
- **Température de confort adaptatif :**
  - 26°C la nuit
  - 26°C à 28°C le jour
- **La climatisation n'a pas d'impact sur le DH**. Seules les solutions dites passives ont un impact !
- **Les seuils :**

DH < 350	350 < DH < 900 ou 1250 Inconfort tolérable, ajout d'un forfait de pénalisation	DH > 900 ou 1250 **Bâtiment non conforme**



Degrés-Heures et inconfort estival

Bien concevoir pour bien habiter



Degrés-Heures et inconfort estival

3 grands principes – 1 : Réduire les apports de chaleur

Apports **externes**

- **Occultations performantes** des parois vitrées
- **Isolation** des parois opaques

Apports **internes**

- **Efficacité des équipements et bons usages**
- **Isolation des réseaux ECS**

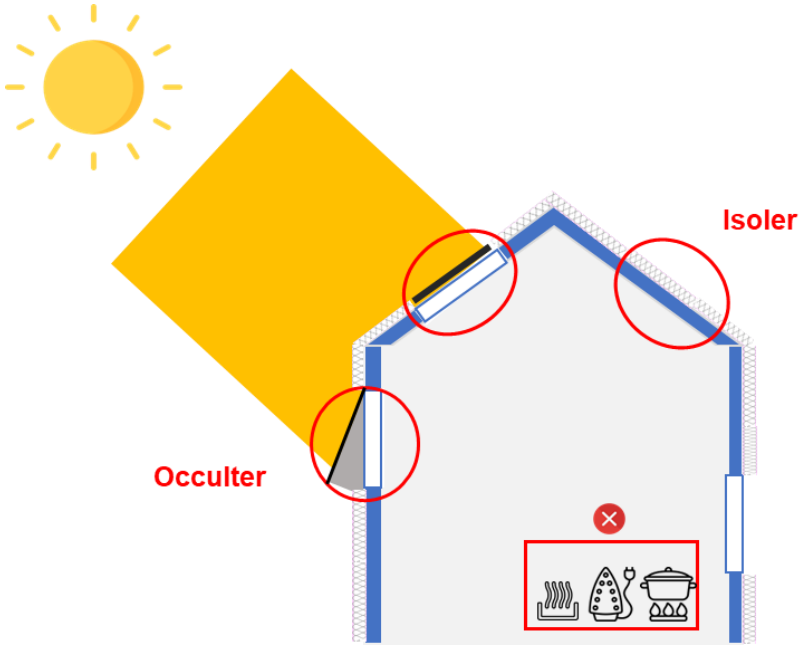

Degrés-Heures et inconfort estival

3 grands principes – 2 : Décharger thermiquement le logement

Permettre une **bonne ventilation naturelle nocturne** lorsque la température extérieure diminue

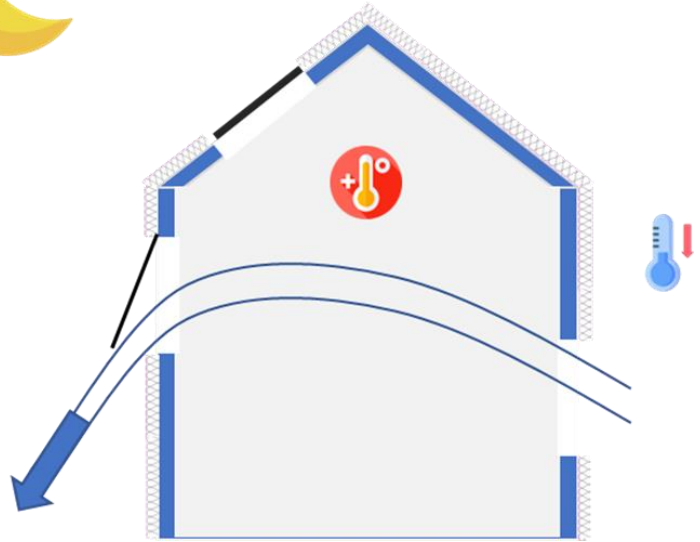

Degrés-Heures et inconfort estival

3 grands principes – 3 : Améliorer le confort grâce à une hausse de la vitesse d'air

- Utilisation de **brasseurs d'air**
- Création d'un courant d'air grâce à une **bonne ventilation naturelle traversante**

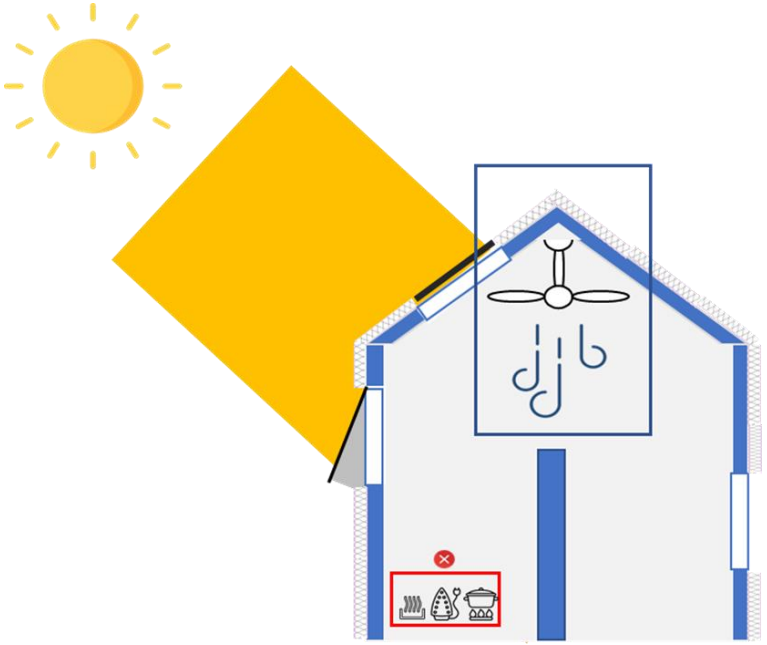



© La ferme du Rail - Fred Laures

2

Les indicateurs « CEP et Ic énergie »

pouget Consultants

Cep, Cep,nr et Ic énergie

Systèmes énergétiques

CEP = Consommations d'Energie Primaire

Ic énergie = Impact Carbone des consommations d'énergie

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Indicateur énergie seulement (CEP)



RE 2020 RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Indicateur énergie (CEP)
+
Indicateur **carbone** (**Ic énergie**)



pouget Consultants

Cep, Cep,nr et Ic énergie

Systèmes courants en RT2012 en partie hébergement

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012



Chaudière gaz (50%)



PAC (25%)



Réseau de chaleur (14%)

pouget Consultants

Cep, Cep,nr et Ic énergie

Systèmes courants en RT2012 en partie jour

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012



Chaudière gaz
(11%)



PAC
(57%)



Chauffage électrique
(8%)

pouget Consultants

Cep, Cep,nr et Ic énergie

Systèmes compatibles en RE2020

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE



Chaudière gaz



Chauffage électrique



Pompe à chaleur + appoint gaz (interdiction gaz en 2027 ? 2030 ?)



Pompe à chaleur



Réseau de chaleur vertueux

Et les seuils incitent à :
- **Ventilation double flux**
- **Photovoltaïque**

pouget Consultants



© La ferme du Rail - Fred Laures

2

Les indicateurs « Ic construction »

pouget Consultants

Impact carbone matériaux : Ic construction

Ic construction

Ic construction = Impact Carbone des matériaux de construction

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Aucune prise en compte de l'impact carbone des matériaux



RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Indicateur **Ic construction**



Seuils évolutifs Ic construction

2022	740 $kgCO_2e/m^2$
2025	650 $kgCO_2e/m^2$
2028	580 $kgCO_2e/m^2$
2031	490 $kgCO_2e/m^2$

pouget Consultants

Impact carbone matériaux : lc construction

La méthode de calcul : L'Analyse du Cycle de Vie (ACV)

sur le cycle de vie du bâtiment



Quantités x taux renouvellement × Données env. = Impacts ACV

Impact carbone matériaux : lc construction

Les données environnementales

Les données sont consultables sur la base INIES
www.base-inies.fr

Fiche individuelle

73 kgCO_2e/m²

Bouvet

Fiche collective

96 kgCO_2e/m²

ufme
JANNEAU menuisier créateur
ATRYA
ATLANTEM
DAKO

Données par Défaut (DED)

191 kgCO_2e/m²

CSTB
le futur en construction

Configurateur

DE-BAIE

Dans la base INIES **l'impact carbone est exprimé en statique**.
Ce sont les logiciels RE2020 qui traduisent les impacts en dynamique lors de la saisie des BE.

pouget Consultants

Position du bâtiment représentatif

Ic construction – EHPAD 80 chambres

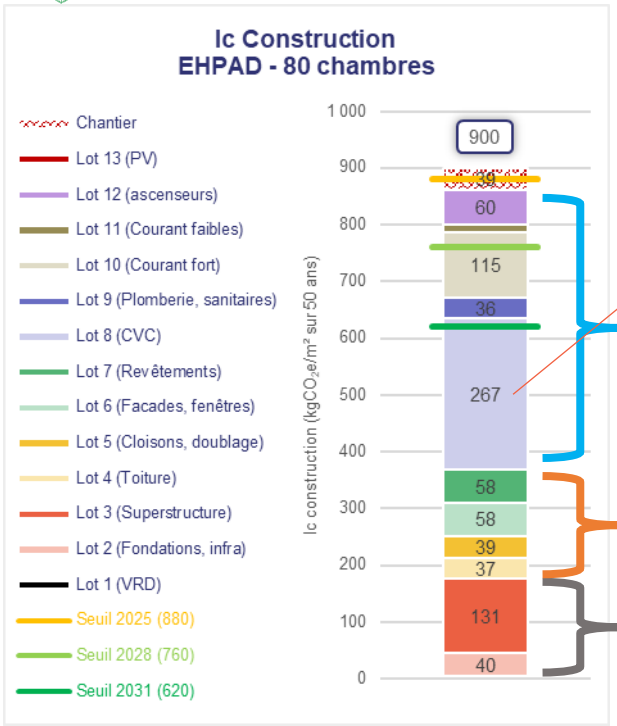

Simulations DHUP : lot 8 parait beaucoup trop élevé !

Lots CVC fluides / élec : 493 $kgCO_2/m^2$ → 55%

Second œuvre : 192 $kgCO_2/m^2$ → 21%

Gros œuvre : 176 $kgCO_2/m^2$ → 20%

Position du bâtiment représentatif

Ic construction – EHPAD 80 chambres

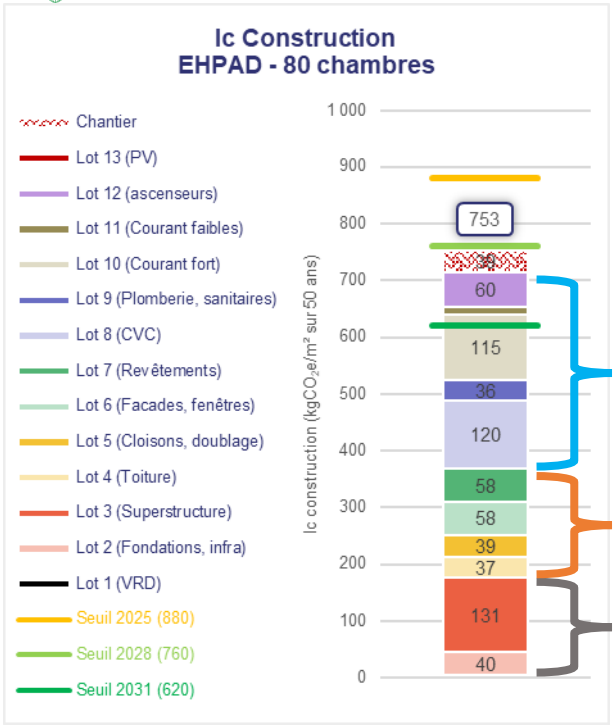

Seuil 2028 : OK

Lots CVC fluides / élec : 346 kgCO_2/m² → 46%

Second œuvre : 192 kgCO_2/m² → 25%

Gros œuvre : 176 kgCO_2/m² → 23%

Impact carbone matériaux : lc construction



Leviers mobilisables : Leviers prioritaires





	Gain carbone $kgCO2_{eq}/m^2SHAB$	1 kgCO2 évité = XX € investis	
1. Bétons bas carbones	-20 à -35	+0,5	Gros œuvre
2. Platelage pin (sur lambourdes sur plots)	-3	+0,5	Second œuvre
3. Parquet stratifié	-11	+0,7	
4. Chape anhydrite	-3 à -13	+0,8	
5. Peinture bas carbone (biosourcée ou non)	-3 à -13	+0,8	
6. Parquet contrecollé	-23	+1,6	
7. Parquet massif	-31	+2,3	
8. Menuiseries bois	-10	+5,5	

pouget Consultants

Impact carbone matériaux : lc construction

3 approches de la décarbonation

Gains « calculatoires »

→ **Mobiliser les bonnes fiches FDES/PEP** pour minimiser la comptabilité carbone

Gains de rationalité

→ Faire 1 m² de SHAB avec **moins de matériaux**

Gains de matérialité

→ Faire 1 m² de SHAB avec **des matériaux moins carbonés**



© La ferme du Rail - Fred Laures

3

Les indicateurs « Exigences de moyen »

pouget Consultants

Exigences de moyens

Pas de changement par rapport à la RT2012

Traitement des ponts thermiques

- **Psi 9** (W/ml.K) < 0,6
- **Ratio Psi global** (W/m²shab.K) < 0,33

Etanchéité à l'air

- 1,70 m³/(h.m²) en santé
- 1,00 m³/(h.m²) en immeuble collectif

NB : Les valeurs d'étanchéité à l'air sont les mêmes qu'en RT2012, mais la RE2020 instaure une ***différenciation sur le type de test :***

- *Les tests par échantillonnage seront pénalisés de 20%*
- *Les tests globaux* ne sont pas pénalisés*

Protection solaire

- **Occultation extérieure préconisée** (sauf quelques cas particuliers)

Classe d'étanchéité des réseaux aérauliques

- Classe A, B ou C : **vérification obligatoire**
- Par défaut : pas de vérification



© La ferme du Rail - Fred Laures

4

Synthèse

pouget Consultants

Les indicateurs de le RE2020

Synthèse des incidences de la RE2020 en santé

Indicateur	Seuil RE2025	Seuil RE2028	Seuil RE2031
Bbio	$Bbio_{RT2012}$ - 30% (accessible à tout modes constructifs)		
Production de chauffage et ECS (Cep,nr et Ic énergie)	✗ 100% Gaz impossible ✗ Chauffage électrique ⚠ PAC + appoint gaz ✓ PAC, Bois énergie ✓ RCU vertueux ✓ VMC double flux et photovoltaïque recommandé	Idem 2025 + Renforcement pour les RCU + Interdiction totale du gaz ?	
Impact carbone des matériaux (Ic construction)	Optimisation calculs avec PEP et FDES	Quelques ouvrages décarbonés Ciment bas carbone 2nd œuvre bas carbone	Tout béton très compliqué Solution bois ou mix bois/béton + 2nd œuvre décarboné + sobriété « architecturale »
Surcoûts engendrés	Bbio : +30 €/m² PAC : +20-30 €/m² Par rapport à RT2012	Matériaux : +0-25 €/m² Par rapport à RE2025	Matériaux : +50-180 €/m² Par rapport à RE2028

MERCI



pouget Consultants

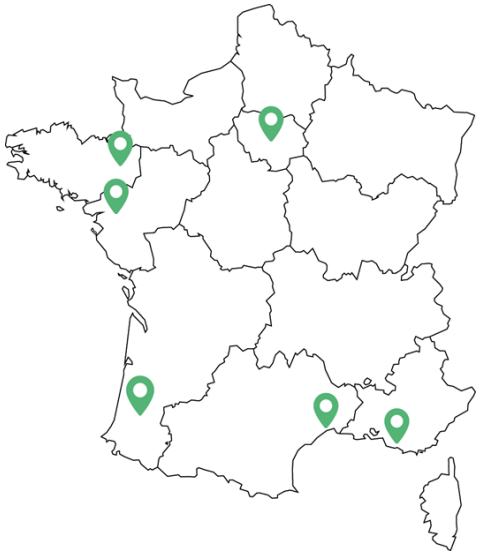

Nous trouver, nous contacter

contact@pouget-consultants.fr

Nos agences

- **Île-de-France**
  81 rue Marcadet, 75018 PARIS (siège social)
  53 avenue du Maine, 75014 PARIS
  01 42 59 53 64

- **Grand Ouest**
  4 place François II, 44200 NANTES
  2 rue Victor Hugo, 35000 RENNES
  02 40 12 21 22

- **Sud Est**
  25 rue Negresko, 13008 MARSEILLE
  31 rue de l'Aiguillerie, 34000 MONTPELLIER
  06 43 81 21 06

- **Sud Ouest**
  Zone Lasgourgue « La Halle de la station »,
  64390 SAUVETERRE-DE-BÉARN
  05 64 19 03 53

pouget Consultants | **pouget-consultants.eu** |

MAPES

Appui à la performance en santé

Pays de la Loire

Webinaire NOVABUILD

Règlementation Environnementale 2020 et projets immobiliers en santé

05/05/2026

La MAPES, une force territoriale

La MAPES accompagne les **établissements sanitaires et médico-sociaux de tout statut** de la Région Pays de la Loire dans l'**amélioration de leur performance**, pour un fonctionnement plus **responsable**, plus efficient et plus **attractif**.

L'ensemble des interventions de la MAPES est **financé sur fonds publics.**

La MAPES poursuit un **but non lucratif** et agit en position de **tiers** vis-à-vis des autorités de tarification et des gestionnaires.



Trois domaines d'expertise au cœur des enjeux du secteur

Finances et pilotage

Réformes de financement
Budget
Finances
Indicateurs et outils de pilotage

Transformation écologique et énergétique

Décarbonation
Responsabilité sociétale des organisations (RSO)
Alimentation/restauration durable
Efficacité et transition énergétique

Efficacité Transition Energétique en Santé Pays de la Loire

Immobilier

Gestion de projet immobilier
Financement des investissements
Gestion du patrimoine
Stratégie immobilière



Marlène DUBOIS
Chargée de projets immobilier



Erkan CIFTCI
Chargé de projets immobilier

FOCUS sur la Gestion de projet immobilier

- ✓ Accompagnement **individuel** en Gestion de projets
- ✓ Conseils **méthodologiques** et **techniques**
- ✓ **OBJECTIF** : Rendre un **projet mature** pour qu'il soit **soutenable**

MAPES

Mission : l'accompagnement en Gestion de Projets Immobiliers



Priorité : aider au développement du projet

- ✔ Etats des lieux
  - ✔ Immobilier
  - ✔ Financier
- ✔ Cadrage des besoins et du projet an alliant les aspects immobiliers et financiers
- ✔ Accompagnement au recrutement de :
  - ✔ AMO programmiste
  - ✔ AMO AABCS
  - ✔ Autres prestataires (le cas échéant)
- ✔ Analyse et critique des livrables immobiliers et financiers (diags, faisabilités, PTD, PPI, etc)
- ✔ Aide au dialogue avec les parties prenantes
- ✔ Aide à la préparation des demandes de financements

MAPES https://www.mapes-pdl.fr/outils-et-documentations/les-etapes-dun-projet-immobilier/

Exemples de sujets traités par la mission Immobilier

Objectif : Anticiper les risques



01. Stratégie de projet



02. Programme



03. Conception & Instruction

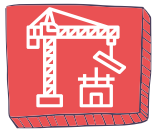

04. Démarrage, Exécution et Réception des Travaux



05. Exploitation

- ✔ Méthodologie
  - ✔ Identifier les risques financiers, règlementaires, calendaires
  - ✔ Analyser les textes et Assimiler les problématiques
  - ✔ Echanger avec les organismes compétents : ARS, DREAL, DDFIP, Mairie
  - ✔ Communiquer les informations auprès des MO, AMO, MOE
- ✔ Quelques sujets
  - ✔ TVA
    - ✔ Quel taux pour quelles travaux ou quelles prestations ?
    - ✔ Quels documents pour sécuriser son projet ?
  - ✔ Urbanisme
    - ✔ Quelle destination, notamment pour les EHPADs ?
    - ✔ Quelle procédures ? Voir MEMENTO MAPES
  - ✔ RE 2020
  - ✔ Loi APER
    - ✔ Obligation de végétaliser ou d'installer des EnR en toiture pour les hôpitaux
  - ✔ Evaluation Environnementale au cas par cas
    - ✔ Surface construite (Rubrique 39)
    - ✔ Places de stationnements (Rubrique 41 a)

MAPES

Contact

Erkan CIFTCI

erkan.ciftci@mapes-pdl.fr

06 22 38 26 39

MAPES

contact@mapes-pdl.fr

02 53 52 65 22

www.mapes-pdl.fr

Bureau de Nantes
Sigma 2000 (3e étage)

5 boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

Bureau d'Angers
We Forge (4e étage)

25 rue Lenepveu
49100 ANGERS

Merci.

novabuild

PRENDRE SOIN DES TERRITOIRES